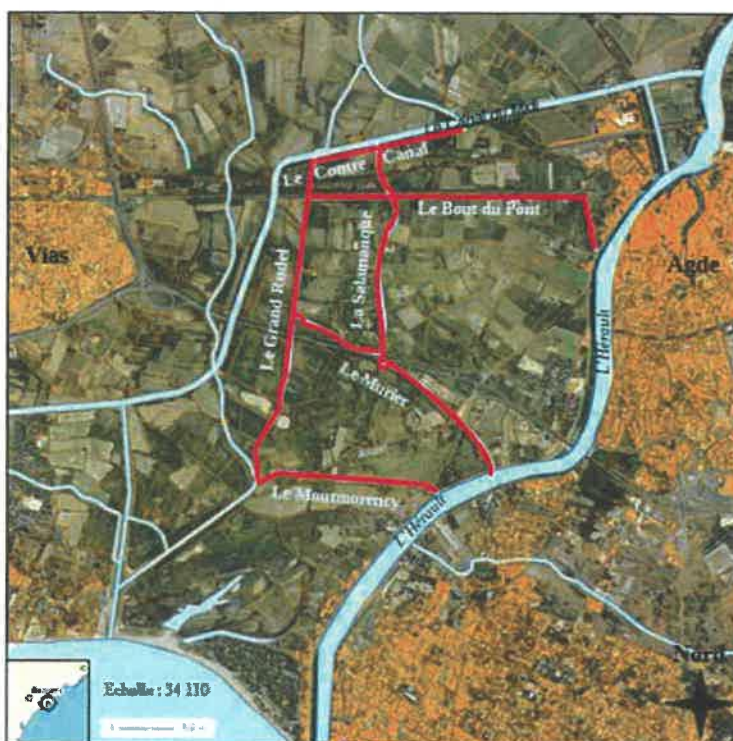


Dossier Enquête publique des Verdisses

NOTICE D'INFORMATION DU PUBLIC

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des Verdisses est un programme de gestion de la végétation des berges de 6 cours d'eau drainant la zone humide des Verdisses. Ces cours d'eau forment le **réseau hydraulique principal** sur un linéaire de plus de 8 km.



Ce réseau hydraulique principal géré jusque-là par l'ASA des Verdisses a été confié à la **Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée** devenue compétente dans la **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)** au 1^{er} janvier 2018. Dans ce contexte, une convention a été établie entre la CAHM et l'ASA des Verdisses, transférant la gestion du réseau principal à la CAHM et permettant à l'ASA de modifier ses statuts pour entreprendre **la gestion du réseau hydraulique secondaire**.

La Communauté d'Agglomération intervient sur la gestion de ce réseau hydraulique principal. Afin de réaliser des travaux de restauration de la végétation de berge suivi d'un entretien et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ce programme se déroulera sur 5 années, les

deux premières seront dédiées à de la **restauration** par de la coupe sélective de la végétation et de la **plantation de plants forestiers ou de boutures**. Les années suivantes seront consacrées à de **l'entretien de la végétation** pour contrôler son développement ainsi qu'à de l'arrosage pour favoriser l'implantation des nouveaux plants forestiers. L'objectif de ce programme sera de maintenir les berges grâce au système racinaire des plants forestiers et bouturages, ainsi que d'apporter suffisamment d'ombrage aux cours d'eau limitant ainsi la propagation des espèces exotiques envahissantes. Durant ces 5 années des actions de **lutte contre les espèces exotiques envahissantes** seront menées notamment pour lutter contre les ragondins ou encore contre des espèces végétales si leur développement n'est pas trop avancé.

Ce programme d'entretien et de restauration s'appuie sur le **périmètre de Protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des Verdisses**. Il s'agit d'un outil foncier pour préserver la vocation naturelle et agricole du secteur des Verdisses, co-construit avec les acteurs du territoire. Ce PAEN a été établi le 16 décembre 2013, afin de redynamiser cette zone humide qui malgré quelques activités existantes est victime de déprise agricole. Lors de sa mise en place, 4 enjeux forts ont été mis en évidence :

- Maintenir et réintroduire une agriculture respectueuse de l'environnement
- Protéger le patrimoine naturel existant
- Equiper et rendre attractif les espaces naturels
- Lutter efficacement contre toutes les formes de cabanisation

Le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des Verdisses, répond à l'une de ces grandes thématiques : **Protéger le patrimoine naturel existant**. Les différentes actions d'entretien, de restauration et de gestion des espèces exotiques envahissantes sont détaillées dans les fiches actions 12, 13, 15 et 16 du PAEN des Verdisses. La fiche action 14 concerne l'ASA des Verdisses qui s'engage à préserver l'intérêt écologique du réseau secondaire.

De par la nature de ces actions, ce Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien n'est pas soumis formellement à une étude d'impact ni à l'avis de l'Autorité environnementale, ni à une procédure de concertation préalable. Il n'y a donc pas de bilan joint à cette notice.

Ce programme est soutenu par le FEDER à hauteur de 66.43% ainsi que par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à 33.57%.

Annexe ci-jointe pour information :

Plan d'actions du PAEN des Verdisses (juin 2017
